

1862.

nations quitta Vera-Cruz pour aller prendre position sur ce point.

L'amiral Jurien avait fait emporter cinq jours de vivres aux troupes ; en outre, la colonne qui marchait sur la chaussée du chemin de fer, était suivie d'un petit approvisionnement chargé sur les trucs, traînés à grand'peine par les mules à demi-sauvages qu'à défaut de locomotives on avait été obligé d'y atteler.

Le poste de la Tejeria était gardé par un détachement mexicain du corps du général Uraga. Le général Prim, l'ayant fait prévenir courtoisement des projets des alliés, espérait qu'il n'y mettrait pas obstacle.

Malgré de fréquents repos, les troupes supportèrent difficilement la fatigue de cette première marche ; les hommes, épuisés par une chaleur accablante, se couchaient sur les bords du chemin ; à huit heures (deux heures après le départ) on fut obligé d'ordonner une grande halte pour faire le café.

Le général Prim reçut alors l'avis que le général Uraga était momentanément absent, que sa réponse arriverait seulement dans la soirée, et qu'en attendant ses ordres les détachements stationnés à la Tejeria se disposaient à résister. Le général Prim et l'amiral Jurien n'en décidèrent pas moins de poursuivre leur marche, et l'annonce faite aux troupes qu'on allait rencontrer l'ennemi releva rapidement leur moral.

L'avant-garde signala bientôt un groupe de cavaliers mexicains sur la route ; l'ordre fut donné au peloton espagnol, qui tenait la tête de la colonne, de ne pas tirer sans avoir essuyé le premier feu et de se borner à pousser devant lui les troupes ennemies ; mais les Mexicains se retirèrent et évacuèrent la Tejeria sans résistance.

1862.

Les troupes françaises et espagnoles, placées sous le commandement supérieur du colonel Hennique, s'établirent dans cette position, et les trois commandants en chef revinrent le même jour à Vera-Cruz. A la Tejeria, ils avaient reçu la visite d'un aide de camp du général Zaragoza, ministre de la guerre, qui s'était présenté en parlementaire pour s'enquérir de leurs intentions. Le général Prim, servant d'interprète à ses collègues, protesta de leurs dispositions tout amicales et le pria d'inviter le général Zaragoza à venir, en personne, conférer avec les commandants des forces alliées.

L'amiral Jurien ayant manifesté l'intention de concentrer toutes les troupes françaises à la Tejeria, le général Prim désira également réunir tout le corps espagnol sur un point plus salubre que Vera-Cruz ; il fit choix de la petite ville de Medelin, située à l'embouchure du Rio Jamapa, à quatre lieues au sud du port de Vera-Cruz, avec lequel elle est reliée par un chemin de fer. Le 13 janvier, les trois commandants en chef allèrent en prendre possession avec des détachements des trois nationalités.

Le même jour, dans la soirée, eut lieu la première réunion officielle des commissaires alliés ; il y régna beaucoup de confusion ⁽¹⁾.

L'amiral Jurien communiqua à ses collègues le projet d'ultimatum, préparé par M. de Saligny, qui étant malade n'avait pu assister à la conférence :

ULTIMATUM.

Art. 1^{er}. — Le Mexique s'engage à payer à la France une somme de douze millions de piastres à laquelle est évalué l'ensemble des réclamations françaises, en raison des faits accomplis jusqu'au

(1) L'amiral Jurien au ministre de la marine, 15 janvier.

Occupation
de Medelin.Première
conférence.
Ultimatum des
plénipoten-
tiaires français.
13 janv. 1862.

4862.

31 juillet dernier, sauf les exceptions stipulées dans les articles 2 et 4 ci-dessous. En ce qui touche les faits accomplis depuis le 31 juillet dernier, et pour lesquels il est fait une réserve expresse, le chiffre des réclamations auxquelles ils pourront donner lieu contre le Mexique sera fixé ultérieurement par les plénipotentiaires de la France.

Art. 2. — Les sommes restant dues sur la convention de 1853, qui ne sont pas comprises dans l'article 1^{er} ci-dessus, devront être payées aux ayants droit dans la forme et en tenant compte des échéances stipulées dans ladite convention de 1853.

Art. 3. — Le Mexique sera tenu à l'exécution pleine, loyale et immédiate du contrat conclu au mois de février 1859 entre le gouvernement mexicain et la maison Jecker.

Art. 4. — Le Mexique s'oblige au paiement immédiat des onze mille piastres formant le reliquat de l'indemnité qui a été stipulée en faveur de la veuve et des enfants de M. Ricke, vice-consul de France à Tepic, assassiné en octobre 1859.

Le gouvernement mexicain devra, en outre, et ainsi qu'il en a déjà contracté l'obligation, destituer de ses grades et emplois et punir d'une façon exemplaire le colonel Rojas, un des assassins de M. Ricke, avec la condition expresse que Rojas ne pourra plus être investi d'aucun emploi, commandement, ni fonctions publiques quelconques.

Art. 5. — Le gouvernement mexicain s'engage également à rechercher et à punir les auteurs des nombreux assassinats commis contre les Français, notamment les meurtriers du sieur Davesne.

Art. 6. — Les auteurs des attentats commis le 14 août dernier contre le ministre de l'Empereur et des outrages auxquels le représentant de la France a été en butte dans les premiers jours du mois de novembre 1861, seront soumis à un châtement exemplaire, et le gouvernement mexicain sera tenu d'accorder à la France et à son représentant les réparations et satisfactions dues en raison de ces déplorables excès.

Art. 7. — Pour assurer l'exécution des articles 5 et 6 ci-dessus et le châtement de tous les attentats qui ont été ou qui seraient commis contre la personne de Français résidant dans la République, le ministre de France aura toujours le droit d'assister en tout état de cause, et par tel délégué qu'il désignera à cet effet, à toutes instructions ouvertes par la justice criminelle du pays.

Il sera investi du même droit relativement à toutes poursuites criminelles intentées contre ses nationaux.

Art. 8. — Les indemnités stipulées dans le présent ultimatum

4862.

porteront de droit, à dater du 17 juillet dernier et jusqu'à parfait paiement, un intérêt annuel de six pour cent.

Art. 9. — En garantie de l'accomplissement des conditions financières et autres posées par le présent ultimatum, la France aura le droit d'occuper les ports de Vera-Cruz et de Tampico et tels autres ports de la République qu'elle croira à propos, et d'y établir des commissaires désignés par le gouvernement impérial, lesquels auront pour mission d'assurer la remise entre les mains des puissances qui y auront droit, des fonds qui doivent être prélevés à leur profit, en exécution des conventions étrangères, sur le produit des douanes maritimes du Mexique, et la remise entre les mains des agents français des sommes dues à la France.

Les commissaires dont il s'agit seront, en outre, investis du pouvoir de réduire soit de moitié, soit dans une moindre proportion, suivant qu'ils le jugeront convenable, les droits actuellement perçus dans les ports de la République.

Il est expressément entendu que les marchandises d'importation ne pourront en aucun cas, ni sous aucun prétexte que ce soit, être soumises par le gouvernement suprême ni par les autorités des Etats à aucun droit additionnel de douane intérieure ou autre, excédant la proportion de quinze pour cent des droits payés à l'importation.

Art. 10. — Toutes les mesures qui seront jugées nécessaires pour régler la répartition entre les parties intéressées des sommes prélevées sur le produit des douanes, ainsi que le mode et les époques de paiements des indemnités stipulées ci-dessus, comme pour garantir l'exécution des conditions du présent ultimatum, seront arrêtées de concert entre les plénipotentiaires de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne.

Les commissaires anglais, s'appuyant sur la solidarité qui liait les trois puissances engagées au Mexique, crurent de leur droit d'exercer leur contrôle sur ces réclamations, dont ils trouvèrent le chiffre exorbitant, et s'opposèrent à ce qu'il fût donné suite à cet ultimatum. Cependant le sauf-conduit demandé au général Uraga était arrivé ; il fallait se résoudre à quelque chose. Une deuxième réunion fut décidée pour le lendemain. M. de Saligny y assista. Après de vives discussions, les plénipotentiaires convinrent que le dé-

Deuxième
conférence.
Envoi
de délégués
à Mexico.

tail des réclamations ne serait pas envoyé au gouvernement de Mexico. L'amiral Jurien proposa à ses collègues le texte d'une note par laquelle on demanderait l'accès du plateau de Jalapa, avec la menace, en cas de refus, de prendre de vive force les cantonnements dans l'intérieur ; les autres commissaires, le général Prim surtout, s'opposèrent à ce que cette communication eût un caractère comminatoire. Ils présentèrent alors aux plénipotentiaires français une autre note, déjà revêtue de leurs signatures, et que l'amiral Jurien finit par accepter après avoir obtenu la modification de plusieurs passages qui lui semblaient trop favorables à Juarez.

Cette note se bornait à réclamer, en termes vagues, des satisfactions pour le passé, des garanties pour l'avenir, et insistait sur les intentions bienveillantes des alliés. Les commissaires anglais et espagnol n'avaient pas voulu que l'on y insérât la demande de cantonnements dans l'intérieur du pays ; il fut convenu que cette question serait traitée verbalement par les délégués envoyés à Mexico.

L'amiral Jurien, avec le consentement de ses collègues, rédigea aussitôt les instructions suivantes, qui devaient leur tenir lieu de lettre de créance.

« Les représentants des trois hautes puissances, signataires de la convention du 31 octobre, ont chargé MM. le brigadier Milans, le capitaine de vaisseau Tatham, le capitaine de frégate Thomasset, chef d'état-major de l'escadre française, de se rendre à Mexico pour y remettre au gouvernement mexicain une note collective, dans laquelle se trouvent exposées les intentions des alliés. En retour de leurs déclarations toutes pacifiques et de leurs desseins sincèrement bienveillants, les représentants des trois hautes puissances attendent du gouvernement mexicain qu'il comprendra la nécessité d'assurer aux armées alliées un campement salubre, pendant le temps que dureront les négociations et jusqu'au moment où le Mexique aura achevé sa réorganisation intérieure. »

Ces officiers quittèrent Vera-Cruz le même jour, 14 janvier, et se rendirent à la Tejeria, où les attendait une escorte mexicaine ; ils firent aussitôt une visite au général Uruga, à son quartier général de San Juan de la Estancia. Le commandant en chef de l'armée mexicaine les reçut avec une grande affabilité et témoigna tout particulièrement au commandant Thomasset sa sympathie pour la France. Il promit de faciliter l'arrivée des vivres au camp de la Tejeria (1).

Ainsi, dès le début des conférences, la bonne entente entre les commissaires des trois puissances avait été compromise. La distinction et l'esprit élevé de l'amiral Jurien pouvaient encore maintenir une certaine aménité dans leurs

(1) Le commandant Thomasset à l'amiral Jurien, 13 janvier.

Le général Uruga tint sa promesse. L'amiral le fit remercier par M. le capitaine d'état-major Capitan, qui se rendit le 18 janvier à l'hacienda de la Estancia, sa résidence habituelle, et lui offrit, de la part des commandants des troupes françaises et espagnoles, quelques présents consistant en caisses de vin et de cigares.

La visite de l'aide de camp de l'amiral avait en outre un but politique ; nous résumons le récit de l'entrevue qu'il eut avec le général Uruga :

Après avoir affirmé au général Uruga les dispositions bienveillantes de la France, le capitaine Capitan ajouta que : « lorsque la France voulait faire la guerre en un point quelconque du globe, elle avait toujours une armée prête à partir et une flotte disponible pour la transporter, et que pour bien établir la nature de ses intentions pacifiques, elle n'avait envoyé au Mexique que la garde de son drapeau. »

Le général Uruga, que l'on croyait ennemi juré de l'intervention espagnole, se montra au contraire très-sympathique au général Prim ; il lui attribuait le caractère pacifique donné à l'expédition. La conversion du général mexicain paraissait récente et semblait être le résultat des efforts de Sir Ch. Wyke, qui correspondait presque quotidiennement avec lui.

Bien qu'il parlât de Juarez avec peu de déférence, il disait que le président était le représentant du pays et que, par amour-propre national, on voulait qu'il fût respecté. — « Sauvez cette question de forme, ajouta-t-il, et toutes les affaires s'arrangeront facilement. »

« Juarez n'est qu'un nom ; nous gouvernons derrière lui ; Doblado et Etcheverria sont déjà à la tête des affaires ; moi-même je suis destiné à prendre le portefeuille

1862.

relations personnelles, mais leurs relations diplomatiques devenaient chaque jour plus difficiles, et une rupture prochaine de l'alliance se laissait déjà entrevoir.

On ne peut manquer d'être surpris de cette attitude de Sir Ch. Wyke, en la rapprochant des dépêches par lesquelles il exposait au gouvernement anglais l'urgence d'une intervention armée dans les affaires mexicaines ⁽¹⁾; aujourd'hui, au contraire, il employait tous ses efforts à obtenir une solution pacifique des difficultés pendantes. Le commodore Dunlop s'était rangé à son avis, et le général Prim n'inclinait que trop dans ce sens; tous trois étaient d'avis d'appuyer le parti qu'ils appelaient *libéral modéré* et de considérer le gouvernement de Juarez comme un gouvernement légal.

de la guerre lorsque ma présence ne sera plus nécessaire dans l'Etat de Vera-Cruz. Dites à l'amiral que nous nous entendrons avec les puissances étrangères, mais qu'il faut aller doucement et prudemment; avec du temps on peut arriver à tout, et qui plus est, en conservant les formes légales; la présidence à vie, la monarchie même, rien n'est impossible si l'on veut nous laisser conduire les affaires et attendre. »

Le général Uraga partageait l'antipathie générale contre les Espagnols, mais il faisait toujours une exception pour le général Prim.

M. Capitan dit dans son rapport : « Je crois que le général Uraga est complètement gagné au parti libéral, dont Doblado est le chef. Ce parti obéit à l'impulsion de Sir Ch. Wyke, et le général Prim lui-même n'est qu'un instrument que l'on flatte et que l'on cherche peut-être à séduire en lui faisant concevoir des espérances personnelles. Le général Zaragosa commande sous les ordres d'Uraga une division placée à la Soledad; Zaragosa appartient au parti libéral le plus avancé, et le général Uraga le considère comme un espion du président Juarez; il déclare formellement qu'il est décidé à le faire fusiller à la plus légère apparence de trahison. »

⁽¹⁾ Le 25 juin 1861, Sir Ch. Wyke avait écrit : « La lecture de mes précédentes dépêches aura fait voir à Votre Excellence que l'on ne peut avoir aucune confiance dans les promesses ni même dans les engagements les plus formels du gouvernement mexicain. Le capitaine Aldham, qui, durant trois ans, a bien étudié le caractère mexicain et la manière d'éluder ses engagements, est d'avis que le temps de la douceur est passé et que si nous voulons protéger la vie et les intérêts des sujets britanniques, il faut employer des mesures coercitives. »

1862.

Arrestation
de Miramon.
27 janv. 1862.

Un incident faillit cependant compromettre cet accord.

L'arrivée du général Miramon était annoncée à Vera-Cruz. On se rappelle que, pendant sa présidence, il avait fait enlever les sommes déposées sous le sceau de la légation britannique et destinées au paiement de la dette anglaise. Les commissaires anglais ayant, pour cette raison, manifesté l'intention de le faire arrêter à son débarquement, les commissaires français déclarèrent, que le drapeau français flottant à Vera-Cruz, ils protestaient contre cet acte de violence; pour écarter toute difficulté, il fut alors décidé que l'arrestation aurait lieu à bord même du paquebot anglais. En effet, le 27 janvier, à l'arrivée du paquebot, les autorités anglaises se saisirent de la personne de l'ancien président et le transférèrent sur un bâtiment de guerre. Le frère de Miramon, le Père Miranda et quelques autres émigrés mexicains, qui l'accompagnaient, eurent la liberté de débarquer.

Le général Miramon était venu avec l'assentiment du général Prim et avait reçu, sous un nom supposé, un passeport des autorités espagnoles de l'île de Cuba ⁽¹⁾. Son arrestation, dit l'amiral Jurien, causa une émotion violente au général Prim, qui se trouva personnellement blessé. L'amiral se hâta d'interposer ses bons offices pour calmer le différend qui s'élevait entre ses collègues ⁽²⁾; mais ceux-ci revinrent bientôt d'eux-mêmes à leur intimité

⁽¹⁾ Miramon avait fait un voyage en Espagne. Le 15 octobre 1861, M. Schurtz, chargé d'affaires des Etats-Unis à Madrid, informait son gouvernement des démarches que le général faisait auprès de MM. Narvaez et Calderon-Collantes; il le supposait d'accord avec le gouvernement espagnol. (Executive documents, 1861-1862.)

⁽²⁾ Le général Prim a dit, de son côté, qu'il avait dû employer toute son influence pour que l'incident Miramon ne fût pas l'occasion d'une rupture complète entre les Anglais et les Français. (Lettre du général Prim à M. Calderon-Collantes, 28 janvier 1862.)